

## REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**pour (1) :**

- SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (S.C.O.T.)
- PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)
- CARTE COMMUNALE
- INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
- DÉLIMITATION DES ZONES D'ASSAINISSEMENT (COLLECTIF OU NON COLLECTIF), DES ZONES NÉCESSITANT DES MESURES DE MAÎTRISE DU DÉBIT, DE L'ÉCOULEMENT, DE LA COLLECTE OU DU STOCKAGE DES EAUX PLUVIALES.
- ALIÉNATION
- SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES - SRADDET.

AUTRES : Expropriation d'un bien.

**relatif à :** Expropriation du bien abritant une école pour la démolition et création par un lot possible d'un parking de 10 à 15 places, avec la démolition de l'école pour en faire un local communautaire.

(1) Cocher la case correspondante

**OBJET DE L'ENQUÊTE**

Proposition de deux maisons au 7 avenue Jean Levesque pour démolition et expropriation d'un petit parking. Expropriation de la dépendance pour stockage matériaux.

**ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE**

Arrêté n° ..... en date du : .....  
de: .....  
de: .....  (1)  
 (1)

**COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

M .....  
.....

**Président de la**

**commission d'enquête :** M ..... qualité .....

Membres titulaires : M ..... qualité .....

M ..... qualité .....

M ..... qualité .....

M ..... qualité .....

Membres suppléants : M ..... qualité .....

Durée de l'enquête : 1 mois

Date d'ouverture : 2/10/2023. Date de clôture : 3/11/2023.

Siège de l'enquête : Mairie de Trespail (secrétariat)

Lieux, jours et heures de consultation du dossier d'enquête :

Mardi de 14h à 18h30

Jeudi de 14h à 18h30

**CE REGISTRE D'ENQUÊTE (art. R123-13 du code de l'environnement)**

comportant : 25 feuillets non mobiles est coté et paraphé par le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête est destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par correspondance au nom du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête à .....

**RÉCEPTION DU PUBLIC (art. R123-13 du code de l'environnement)**

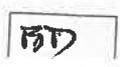
- Le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête recevra le public :  
le ..... de ..... heure ..... à ..... heure  
le ..... de ..... heure ..... à ..... heure  
le ..... de ..... heure ..... à ..... heure  
le ..... de ..... heure ..... à ..... heure  
le ..... de ..... heure ..... à ..... heure

- Le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête recevra le public à (2) .....  
le ..... de ..... heure ..... à ..... heure  
le ..... de ..... heure ..... à ..... heure  
le ..... de ..... heure ..... à ..... heure  
le ..... de ..... heure ..... à ..... heure  
le ..... de ..... heure ..... à ..... heure

- Une réunion publique a été, n'a pas été (3) organisée par le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête sont tenus à la disposition du public dès leur réception dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

(1) Cocher la case correspondante et indiquer l'autorité qui a pris l'arrêté relatif à l'enquête publique  
(2) Indiquer autre lieu de réception du public (Mairie de .....)  
(3) Rayer la mention inutile



## OBSERVATIONS DU PUBLIC

M<sup>r</sup> LECIERE Daniel 8 rue du FOUR 51380 TRÉPAIL

Sur l'état de la maison 7 rue Jean Lefevre, il serait souhaitable que ce bâtiment soit exproprié afin de rendre cette rue plus propre et plus saine - voir demander cette piste afin que l'accès de cette rue reste vivable.

~~le 20/05/2018~~

M<sup>r</sup> GAULTIER Damien 5 rue Jean Lefevre 51380 Tré

Cette maison nous gêne chaque jour. Par son aspect et par la place qu'elle prend dans la rue. L'exproprié est la meilleure option.

M<sup>r</sup> Tiersens Rogis 18 Rue du four 51380 Trépa

En sujet de cette maison je voudrais dire avant tout que l'exproprié sera la meilleure solution aussi bien que pour le visu que pour le bien-être de tous.

M<sup>r</sup> Cozy Nicolas 7 rue du four 51380 Trépa

Il est grand temps que cette maison soit expropriée en vue de son danger pour nous et nos enfants, pour la dégradation visuelle qu'elle engendre, pour notre perte de confort (incapacité du camion pour à venir) et le temps attendu (+ de 5 ans)

Céline PIERREQUINT au 7 Rue du Four 54380 TREPAIL

Elle fait déjà plus de cinq ans que cette maison nous gêne pour circuler.

Le camion poubelle ne peut plus passer depuis que la maison a été consolidée et prend une place plus importante.



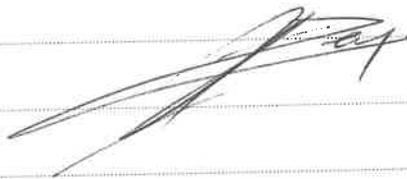
Nous soussignons M<sup>rs</sup> MOREAU Xavier et M<sup>lle</sup> VITRY Clémence, résidant au 13 Rue du Four à Trépaill être les plus concernés par la gêne occasionnée de la maison du 4 rue Jean de Sève qui menace de s'effondrer et a donc été renforcée en réduisant ainsi l'accès à notre sectionnelle d'entrée de cour. En effet, à plusieurs reprises nos véhicules ont heurtés les barrières limitant l'accès à proximité de cette habitation, de plus nous devons effectuer des travaux d'extérieur à notre domicile et nous retrouvons ralentis voir stoppés dans l'exécution de ceux-ci car il est impossible d'accéder avec quelque véhicule aux dimensions trop importantes dans la rue du Four (véhicules de chantier, camion de livraison...). Nous témoignons également du manque de stationnement accentué par cette maison menaçante dans la rue, et nous retrouvons donc régulièrement confrontés à des conflits car de nombreux véhicules se gare devant notre porte de garage par manque de place engendrant un à notre égard une grande perte de temps...

Donc pour conclure, nous pensons qu'il est urgent que cette maison soit expropriée pour la sécurité et le confort de tous.

Coizy Jean Pierre Le diti Bocelus Dupuis

la gêne occasionnée par cette maison et surtout par  
protection pour éviter quelle ne s'ébranle sans  
danger et ne permettent pas la circulation  
normale de tous les véhicules.

Durant depuis plusieurs années il serait temps de  
démanteler cette verrière pour que la circulation soit de  
nouveau normale.



Michel LANGEAN Stei Eric

14 Rue St Martin 51380 TREPAIL

Nous sommes pour l'expropriation de cette habitation  
qui ne sert pas et occasionne une gêne tout au  
long de l'année, pour la circulation, le travail  
des ébailleurs, la vision ...



**aucun objet**

**marion allemand** <marion.allemand@live.fr>

lundi 16 octobre 2023 à 09:19 réception

À : mairie.trepail@wanadoo.fr



Bonjour,

Pour joindre au dossier concernant la maison rue du Four.

" Habitants au 20 rue du Four, nous subissons les désagréments lié à l'arrêt des travaux dans cette maison et à l'installation d'étais pour la soutenir au vue des risques d'effondrement.

Depuis l'installation de ces étais, le camion poubelle ne peut plus passer rue du Four, les riverains doivent donc mettre leurs poubelles en haut de la rue soit ... devant chez nous.

Par conséquent nous avons des poubelles toute la semaine sur le pallier de notre porte car cela va sans le bon sens de certains qui ne viennent pas récupérer leurs poubelles.

Cette situation dure depuis le début de la procédure, soit 5ans voire plus je ne sais plus exactement.

Dans le détails c'est des odeurs sous nos fenêtres l'été (voir même l'hiver pour certaines poubelles...), c'est devoir bouger les poubelles avant de pouvoir garer notre véhicule devant chez nous, c'est avoir un peu honte de recevoir du monde chez nous parce qu'il y a ces poubelles mais aussi des détritrus par terre qui se sont envolés.

La situation est vraiment désagréable, cela peut être même sujet à désaccord entre riverains.

Alors merci de prendre une décision favorable pour l'ensemble des riverains de la rue du Four.

Mlle Allemand. "

## Consentement expropriation M.Fontaine

Christophe Fontaine <fcsi@live.fr>

mercredi 25 octobre 2023 à 09:39

ABANDON DE BIENS

À : mairie.trepail@wanadoo.fr

➡ vous avez transféré ce message

M. Le maire de Trépail, M/Mme Le juge de l'expropriation,

Je soussigné, monsieur Fontaine Christophe né le 25 Août 1974 a Reims, demeurant 11 rue du ban Saint Pierre 51240 Saint Martin aux champs, je vous informe, par cette lettre que pour des raisons personnelles, et financières je ne m'oppose pas à mon expropriation de la maison situé au :  
7 rue Jean Lefèvre 51 380 Trépail,  
ainsi que sa dépendance située à proximité.  
numéro de cadastre respectifs AB347 et AB361.

Par conséquent, M/Mme le juge je vous demande de vous prononcer favorablement à la requête de M.Denis BOUVILLE maire de Trépail.

Je vous remercie par avance, et vous demande de m'excuser pour les désagréments causés.

M.Fontaine Christophe.

Le délai d'enquête étant expiré,

je, soussigné(e) Denis BOUVIÈRE Maire de Trépan

déclare clos

le(s) présent(s) registre(s) qui a (ont) été mis à la disposition du public du 2 octobre 2023.

au 3 novembre 2023.

Les observations consignées au(x) registre(s) sont au nombre de 7

de la page n° 2 à la page n° 4

En outre, j'ai reçu 2 lettres, notes écrites ou courriels qui sont annexés au(x) présent(s) registre(s).

Le(s) présent(s) registre(s) ainsi que les 2 pièces qui y sont annexées et le dossier

d'enquête ont été remis ou ont été adressés par mes soins le 7<sup>e</sup> novembre 2023.

à M. Président de l'Association Préventive

A. Trépan

le 7<sup>e</sup> novembre 2023.

Signature



